

Le ministère de l'Éducation nationale participant à l'effort collectif de maîtrise de la dépense publique réduira en 2008 ses effectifs de 11 200 postes tout en déployant des moyens nouveaux en faveur du pouvoir d'achat des enseignants. Ces réductions résultent d'une adaptation aux besoins induits par la démographie des élèves, à une optimisation de l'organisation et aux opportunités offertes aux enseignants de travailler plus pour gagner plus.

L'optimisation des moyens d'enseignement est poursuivie

Tout en préservant un taux d'encadrement déjà plus favorable que celui des autres pays européens (1 enseignant pour 13 élèves), 5 000 postes ont été redéployés entre 2003 et 2008 dans le cadre de l'application de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école. Ces redéploiements visaient notamment à permettre la généralisation des Projets Personnalisés de Réussite éducative dans les collèges et des mesures concernant l'enseignement des langues vivantes.

En 2008, l'optimisation de la gestion conduira également à un meilleur calibrage des postes mis aux concours qui favorisera une résorption plus rapide des surnombres disciplinaires (il y en aura 2 600 à la rentrée 2007). Par ailleurs, des marges significatives de progression seront utilisées pour améliorer l'efficacité du remplacement notamment pour les personnels affectés sur zone de remplacement. La combinaison de ces mesures permettra d'économiser 1 700 emplois dans l'enseignement public et 340 emplois dans l'enseignement privé.

Des gains de productivité dans l'administration

Pour ce qui concerne les personnels administratifs dont les emplois sont répartis entre les programmes « Second degré public » et « Soutien », le ministère de l'Éducation nationale appliquera la règle du remplacement d'un emploi pour deux départs à la retraite et ne renouvelera pas 1 000 postes (2 100 départs à la retraite sont prévus) pour une économie en année pleine de 34,6 M€.

Ces suppressions sont opérées sur les deux programmes :

- 400 sur le programme « second degré public », et
- 600 sur le programme « soutien » dont 120 en administration centrale.

L'extension de l'informatisation de la paye, la réorganisation de la fonction financière dans la perspective de la mise en place du logiciel « chorus », la généralisation de la dématérialisation de la gestion des examens et concours, la simplification de la gestion financière des indemnités de jury figurent parmi les mesures qui permettront ces importants gains de productivité.

Pour le programme « Second degré public », l'extension des mutualisations entre les EPLE (Agences comptables, mutualisations des achats...) et l'allègement des charges administratives pesant sur les établissements seront des leviers essentiels pour le non renouvellement de 400 postes.

Le ministère adapte ses effectifs aux évolutions démographiques – plus d'élèves en primaire ; moins d'élèves dans le second degré

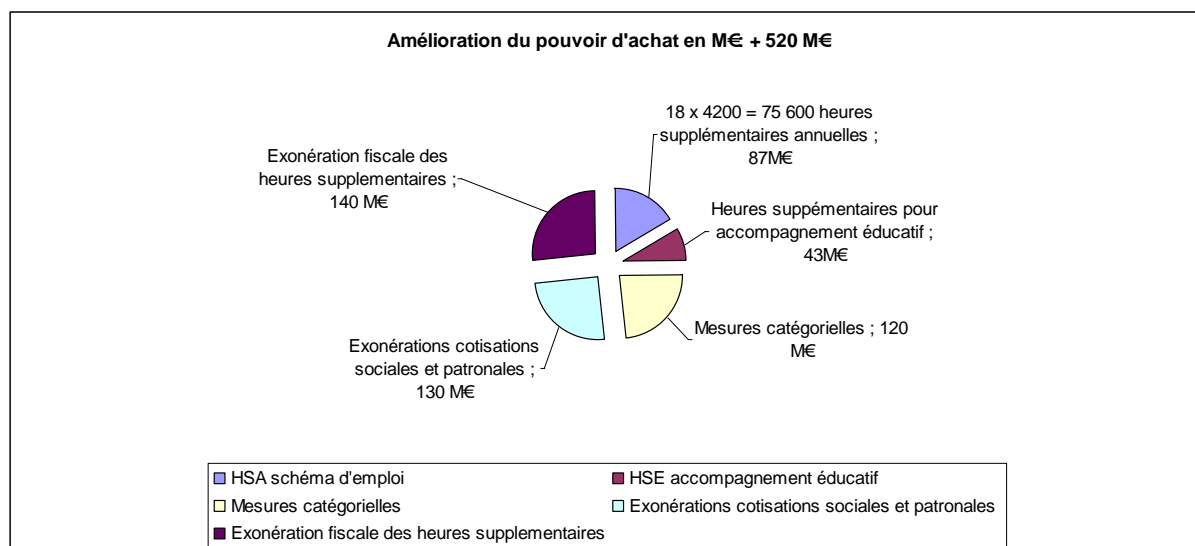
Dans le premier degré, 840 postes d'enseignants supplémentaires seront créés à la rentrée 2008 pour tenir compte de la démographie : l'arrivée de 37 000 élèves supplémentaires prévue à la rentrée 2008 portera le total de l'accroissement des effectifs du premier degré à 150 000 pour la période 2003-2008, avec une création parallèle de 5 700 emplois.

Par ailleurs, l'intégration des instituteurs du cadre territorial de Mayotte dans la fonction publique d'Etat sera poursuivie avec le transfert de 230 emplois.

La baisse démographique se poursuivra dans le second degré avec une nouvelle diminution du nombre des élèves (-14 000). A ce titre, 1 500 emplois d'enseignants ne seront pas renouvelés à la rentrée 2008 (économie de 23,5 M€). L'application du principe de parité conduit à ne pas renouveler 300 emplois dans l'enseignement privé (économie, en tiers d'année, de 3,4 M€).

Accompagnant logiquement la diminution du nombre d'enseignants, le nombre de postes mis aux concours comme celui des stagiaires diminuera de 3 000 en 2008.

Le pouvoir d'achat des enseignants sera amélioré



A la rentrée 2008, les enseignants se verront offrir la possibilité d'effectuer 75 600 heures supplémentaires annuelles ce qui leur permettra d'accroître significativement leur pouvoir d'achat.

L'accroissement de ce volume d'heures supplémentaires implique le non remplacement de 3 500 emplois dans l'enseignement public et 700 emplois dans l'enseignement privé. Ces heures s'ajoutent enfin aux 1 199 000 heures supplémentaires effectives créées dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement éducatif dans les collèges (43M€ - public et privé).

Ce nouvel équilibre entre le nombre de fonctionnaires et les heures supplémentaires, favorise directement le pouvoir d'achat des enseignants qui assureront ces heures.

En outre, conformément aux dispositions de la loi sur le travail l'emploi et le pouvoir d'achat du 21 août dernier, les heures supplémentaires seront défiscalisées et exonérées de charges sociales pour un bénéfice des enseignants que l'on peut estimer à 270 M€. Les heures supplémentaires effectuées seront en effet défiscalisées, le taux marginal moyen étant autour de 14 %, et se verront exonérées de charges sociales (environ 13,8 %).

Des mesures catégorielles importantes

En liaison avec les gains de productivité, une substantielle revalorisation des conditions catégorielles est proposée, le projet de loi de finances pour 2008 prévoyant à ce titre une enveloppe de 150,4 M€.

Celle-ci inclut la poursuite de la constitution du corps des professeurs des écoles par intégration des instituteurs. Le budget 2008 prévoit également une provision passée en vue de la concertation sur la redéfinition du métier d'enseignant et la revalorisation de la fonction enseignante que mène la Commission Pochard depuis le 24 septembre.

Le budget 2008 prévoit également plusieurs mesures de revalorisation des carrières des personnels non enseignants de l'enseignement scolaire, et notamment la poursuite du plan triennal (2007-2009) de requalification de la filière laboratoire et du relevé de conclusion du 24 janvier 2007 sur la situation des personnels de direction des établissements du second degré.

L'année 2008 devrait également voir la requalification des emplois administratifs dans les établissements et les services académiques : amélioration du taux d'accès à la hors classe pour les CASU, transformation à compter du 1er septembre 2007 de 70 emplois de CASU en emplois de secrétaires généraux d'administration scolaire et universitaire, accès à compter du premier septembre 2007 de 48 SGASU (tous en fonction dans les services académiques) à la hors échelle A.

Enfin et plus généralement, la revalorisation des régimes indemnitaires des personnels non enseignants sera poursuivie dans le but de réduire les écarts constatés avec les autres ministères ; au total, tous programmes confondus, ce sont 137 M€ qui auront été consacrés à cette politique sur 6 ans (2003-2008).